

Règlement de la manifestation MILOTRAIL 2025

Ce présent règlement doit être accepté par chaque participant.

1-Participation

Courses chronométrées ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans :

- 21km (D+800) à partir de la catégorie Espoir
- 11km (D+400) à partir de la catégorie Cadet

Courses solidaires non chronométrées :

- 4 km (D+100) à partir de la catégorie Minime
- Kid cross 1,5 km
- Kid cross 700 m

Pour les personnes mineures, leur participation aux courses des 10 km et 20 km est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.
- ✓ D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- ✓ L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Pour les personnes majeures, leur participation aux courses des 10km et 20 km est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- ✓ D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

✓

Lien : <https://pps.athle.fr/>

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, cela inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

2-Conditions d'Inscription

700 m et 1,5 km : l'inscription se fait sur place uniquement à partir de 8h30

5 km : l'inscription se fait sur place uniquement à partir de 8h30

11 km et 21 km : inscription uniquement sur l'application

L'organisation se réserve le droit d'ouvrir des inscriptions sur place le dimanche de la course si le quota de 499 coureurs n'est pas atteint.

Pour ces deux courses, le nombre total de participants est limité à 499. Une liste d'attente est créée une fois cette limite atteinte.

Les coureurs présents sur cette liste d'attente sont informés de manière chronologique par e-mail si une place se libère. Les coureurs ont 24 heures à date de la réception de cet e-mail pour faire parvenir leur dossier complet via l'application.

Ce délai passé, la place libérée est proposée au coureur suivant.

La clôture des inscriptions est effective le vendredi 7 mars à 24 heures.

3-Conditions d'annulation, de désistement et de remboursement

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler l'intégralité ou une partie de l'événement.

Dans ce cas, une retenue forfaitaire sur les frais d'inscription sera appliquée quel que soit la date de cette décision. Le montant sera communiqué au moment de l'annulation de manière à couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

Un coureur peut se désister par e-mail jusqu'au 23 février 2025 20 heures à l'adresse suivante : infomilotrail@gmail.com

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Désistement au plus tard le 23 février 2025 20 heures : remboursement sur demande de 10 € par crédit de la carte bancaire sur l'application d'inscription.
- Désistement à une date ultérieure au 23 février 2025 20 heures : aucun remboursement.

Les sommes non remboursées sont reversées dans la cagnotte en vue de financer notre Opération SOLIDAIRE.

4- Départ et arrivée

- Circuits adultes 11km et 21km

Retrait des dossards et puces à partir de 7h30 dans la zone de départ

Clôture des retraits à 8H30.

Départ à 9H00 pour les 21km

Départ à 9h30 pour les 11km

- Circuit allure libre 5 km non chronométré

Autorisation parentale requise pour les mineurs (voir bulletin d'inscription)

Clôture des inscriptions à 9H15

Départ 9h45

5-Ravitaillement

Il s'agit d'une épreuve en autosuffisance partielle.

L'organisation prévoit 1 ravitaillement à 6km environ et 1 collation à l'arrivée pour la course 11 km.

L'organisation prévoit 2 ravitaillements, à 6 km et à 16 km environ et 1 collation à l'arrivée pour la course 21 km.

6-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements de route. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

Tout abandon devra être signalé.

Une équipe de secouristes assurera l'assistance médicale.

Le coureur devra porter le dossard remis par l'organisateur, être muni de tout le matériel adéquat vis à vis des conditions climatiques et de l'environnement, ne pas porter de bijoux susceptibles de générer des blessures graves. Cette liste n'est pas exhaustive, vous êtes acteur de votre sécurité et de celle des autres participants (devoir d'assistance à tout autre participant dans la nécessité).

7-Respect de l'environnement

Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement.

Les coureurs sont invités à apporter leur gobelet.

Il est interdit de jeter vos déchets sur le parcours de la course.

A l'exception du jour de la course, toutes portions privées sont interdites au passage.

8-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance individuelle, dommages corporels (si non couverte par une licence).

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

9-Catégories d'âge

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

10-Détail des Catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H & F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

11-Récompenses aux coureurs

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch sur les courses 11km et 21km.
Le premier homme et la première femme de chaque catégorie/Regroupements ci-dessous :
U20 (Junior) / U23 (Espoir) / Seniors / MO-M1 / M2-M3 / M4-M5 / M6-M7 / M8-M9

Les récompenses ne sont pas cumulables

Notre course participe au Challenge des Monts du Lyonnais

12-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant au Milotrail, abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course, selon les dispositions légales en vigueur.

13-Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

14-Acceptation du règlement

L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Bon pour accord,

« Le coureur »

INSCRIPTION MILOTRAIL

Dimanche 9 Mars 2025

Nom..... Prénom.....

Sexe..... Date de naissance.....

Adresse

Tel.....

Email.....

Club.....

N° LICENCE FFA

Si je n'ai pas de licence FFA (voir règlement), je joins mon PPS de moins de 3 mois en version papier.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné, autorise mon enfant.....à participer aux épreuves de ce jour et autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires pour soigner mon enfant en cas de nécessité

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course affiché sur place.

Je renonce à mon droit à l'image (cf règlement de la course).

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Ce coupon est à compléter et à renvoyer à Véronique CHIRAT – 396 Chemin du Pourron – 69770 VILLECHENEVE

Règlement par chèque à l'ordre de « Des fourmis dans les pattes »

Possibilité de s'inscrire en ligne, en cliquant directement sur le lien accessible sur notre site internet www.milotrail.fr

Questionnaire de santé

NOM :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical. **Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON***

Durant les douze derniers mois

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

A ce jour

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du coureur et de son représentant légal*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions

- Pas de certificat médical à fournir.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions

- Certificat médical à fournir.

Date et signature du représentant légal